



## Pas de bulletin de salaire

Par **britou**, le **15/07/2013** à **20:22**

Bonsoir à tous,

je suis embauché depuis mi-février dans une société, au départ je demandais mes feuilles de salaires mais toujours une excuse était donné, soit le comptable soit les pointages,etc...,certes le salaire est intéressant mais bon, jusqu'à il y a quelque semaines (fin mai) je demandais entre autre par LRAR mes bulletins, je fut reçu par ma hiérarchie, on m'a dit que le problème été effectivement grave et anormal mais que tout aller rentrer dans l'ordre. A ce jour la société va mal économiquement, et mon salaire de ce mois ci ne m'a pas été versé et ne sera pas viré avant la fin de la semaine.

Sachant que mon patron ne m'apprécie guère, je suis déjà en recherche d'emploi mais je pense qu'à la fin du mois...

Quelqu'un peut-il me conseiller sur la marche à suivre.

Merci pour vos recommandations.

Par **P.M.**, le **15/07/2013** à **20:56**

Bonjour,

Si l'employeur refuse de vous délivrer les feuilles de paie, c'est que vraisemblablement vous n'êtes pas déclaré, ce que vous pourriez vérifier auprès de l'URSSAF et pour les obtenir, je vous conseillerais de saisir immédiatement le Conseil de Prud'Hommes en référé...

Par **britou**, le **15/07/2013** à **21:13**

Il se trouve que ma déclaration à l'URSSAF est bonne ; j'ai un métier spécifique ou tout les documents administratifs sont demandés souvent, et la DUE à été effectuée.

Par **P.M.**, le **15/07/2013** à **21:20**

Que la DUE ait été effectuée est une chose, que les charges sociales soient payées en est une autre...

En tout cas, reste le problème des feuille de paie et du paiement du dernier salaire...

Par **britou**, le **15/07/2013** à **21:28**

Et cela consiste en quoi, quelle sera la procédure à suivre ensuite?

Est-ce que cela prend du temps ou rdv sur place rapide, je me comprend, il faut appeler pour prendre rendez vous ou il faut s'y rendre directement?

si mon employeur dépend d'une autre région, il faut aller ou? celle de la région ou on habite ou celle ou est immatriculé la société?

Par **P.M.**, le **15/07/2013** à **21:45**

Il faudrait que vous précisiez de qui vous parlez, si c'est de l'URSSAF ou du Conseil de Prud'Hommes...

Par **britou**, le **15/07/2013** à **21:51**

le conseil des prud'hommes, je pense qu'ils me conseilleront sur la marche à suivre pour l'instant et pour la suite si il doit y en avoir une, tandis que l'URSSAF ne sera utile que pour l'instante ; non

Par **P.M.**, le **15/07/2013** à **22:00**

Si vous ne voulez pas tarder, il faudrait saisir le Conseil de Prud'Hommes dès maintenant, celui du siège de l'entreprise ou de l'établissement de rattachement...

Si vous avez la DPAE (DUE), il paraît inutile de questionner l'URSSAF dès maintenant...

Par **britou**, le **16/07/2013** à **07:30**

Merci pour ces renseignements, je ne manquerais pas de vous informer de la suite des événements .

À bientôt.